

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 décembre 2017

Présents: Michel SOULES, Robert FOURCADE, Patrick SUBIAS, Pascal MONIER, Sabine GARCIA, Alain GUIRAUD, Thierry GOUT, Patricia BOUYSSOU, Nelly LEJARRE, Sylvette PUEYO, Fatima AMRANI

Pouvoirs: Jean BOISSELIER à Robert FOURCADE

Absents non excusés : MAILHE Ludovic, Patrick PUBIL, Cécile REYES,

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick SUBIAS.

Début de séance à 19h 25 mn

Rectification pour Contrat d'apprentissage.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal lors de la dernière séance du 16 novembre 2017 qu'il a commis une erreur dans le montant annoncé du salaire prit en charge qui n'est pas de 400 € mais de 230,84 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter.

Le conseil municipal vote : Pour 11 - Abstention 1 (Mr Patrick SUBIAS)
Une délibération devra être prise à cet égard

RIFSEEP

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrick SUBIAS qui détaille au conseil municipal la procédure de la mise en place du RIFSEEP par l'agent administratif Richard qui a monté le projet de délibération et la soumis au comité technique en vue de sa mise en place.

En séance du 10 novembre 2017 le comité technique à émit l'avis favorable.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.
Une délibération devra être prise à cet égard

Demande de subvention du Centre de Formation d'Apprentis.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de subvention faite par le Centre de Formation d'Apprentis. Monsieur Patrick SUBIAS prend la parole et détaille la demande de subvention demandé par le Centre de Formation d'Apprentis comme indiqué ci-dessous.

- Subvention fixe annuelle en fonction du nombre d'habitants.
< 1 000 habitants 150 €
- Subvention de 26 €/par apprenti
Il y a deux apprentis sur la commune soit 26 €* 2 52 €

Contribution demandé : 202 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Une délibération devra être prise à cet égard

Elaboration d'un Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Carcassonne Agglo souhaite réaliser un Elaboration d'un Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles à l'échelle intercommunale. Après un débat assez houleux, il a été procédé au vote.

- Pour le PAPPH : 3 voix – Thierry GOUT, Robert FOURCADE et Jean BOISSELIER)
- Absentions : 2 voix – Sabine GARCIA et Patricia BOUYSSOU
- Contre : 7 voix

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Une délibération devra être prise à cet égard

Logiciel de classement EZGED.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrick SUBIAS qui détaille au conseil municipal les avantages d'avoir un logiciel de gestion électronique de documents (GED). En effet, ce système permet :

La scénarisation des documents (factures, courriers, urbanisme, état civil, cadastre, etc...) et rendre l'information disponible immédiatement, limite la circulation des documents papier, rassemble dans un unique dossier informatisé l'ensemble des documents disséminés dans toute l'organisation, sécuriser le stockage des documents et favoriser la sauvegarde des documents sensibles.

Le montant mensuel du GED, comprenant le matériel (ordinateur et scanner), le logiciel, la formation, les mises à jours et évolution des données est de 100 €/par mois

au lieu de 395 € si on fait une promesse d'achat avant le 31 décembre. De plus la mairie de Berriac serait Mairie de référence.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter.

Le conseil municipal vote.

- Contre : Michel SOULES, Robert FOURCADE, Pascal MONIER, Sabine GARCIA, Alain GUIRAUD, Thierry GOUT, Patricia BOUYSSOU, Nelly LEJARRE, Sylvette PUEYO, Fatima AMRANI, Jean BOISSELIER
- Pour : Patrick SUBIAS

Une délibération devra être prise à cet égard

Questions diverses.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h45 mn